



Bruxelles, le 7 avril 2022

CM 2502/22

SAN
PHARM

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: LIFE.Health@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 9279

Objet: Visioconférence informelle des membres du groupe de travail "Santé publique"

Date: 13 avril 2022

Heure: 9:00

Lieu: Visioconférence

Format 1+1

1. Intention de la Commission de négocier un instrument non contraignant au nom de l'Union sous la forme d'une déclaration conjointe avec les États-Unis d'Amérique sur un « agenda pour vaincre la pandémie mondiale »
 - *Préparation de l'autorisation de négocier un instrument non contraignant*
7759/22
2. Arrangements pratiques conformément au considérant 10 de la Décision du Conseil autorisant l'ouverture des négociations pour un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies et en vue d'amendements complémentaires au règlement sanitaire international (2005)
 - *Échange de vues et approbation*
7751/22 (à émettre)

3. Contribution de l'Union à l'élaboration de l'avant-projet d'accord international sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies en vue de sa soumission à l'Organe intergouvernemental de négociation.¹
 - *Échange de vues*

4. Divers

¹ Ce point sera examiné par le groupe «Santé publique» en sa qualité de comité spécial au sens de l'article 218, paragraphe 4, du TFUE, conformément à l'article 2, paragraphe 1, de la décision 2022/451 du Conseil du 3 mars 2022 autorisant l'ouverture de négociations, au nom de l'Union européenne, en vue d'un accord international la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies et en vue d'amendements complémentaires au règlement sanitaire international (2005) (L 92 2022, pages 1-2).